

**OFFICE DE PLANIFICATION ET DE  
DEVELOPPEMENT DU QUEBEC**

**CAHIER EXPLICATIF DES CREDITS**

**1990 - 1991**



**OFFICE DE PLANIFICATION ET DE  
DEVELOPPEMENT DU QUEBEC**

**CAHIER EXPLICATIF DES CREDITS**

**1990 - 1991**

**OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC**  
**BUDGET COMPARATIF 1990-1991**

L'enveloppe budgétaire octroyée à l'Office, telle qu'inscrite au volume des crédits totalise 69,8\$ millions en 1990-1991, comparativement à une enveloppe de 69,0\$ millions en 1989-1990.

**STRUCTURE BUDGETAIRE 1990-1991**

Le Conseil du trésor a approuvé une nouvelle structure des programmes et éléments de programme de l'OPDQ, pour la présentation des crédits 1990-1991.

Les budgets de l'Office sont inscrits au volume des crédits sous le titre de "Office de Planification et de Développement du Québec", et sont répartis entre sept (7) éléments qui sont regroupés dans trois (3) programmes.

Pour fins de comparaison, les données de l'année 1989-1990 sont présentées sur la base de la nouvelle structure 1990-1991.

**PROGRAMME 1: ADMINISTRATION ET CONCERTATION**

<u>Eléments</u>	<u>1990-1991</u> <u>(millions)</u>	<u>1989-1990</u> <u>(millions)</u>
1 Direction et gestion	14.0	13.3
2 Aide à la Concertation	4.9	3.9
	—	—
<b>Total (Programme 1)</b>	<b><u>18.9</u></b>	<b><u>17.2</u></b>

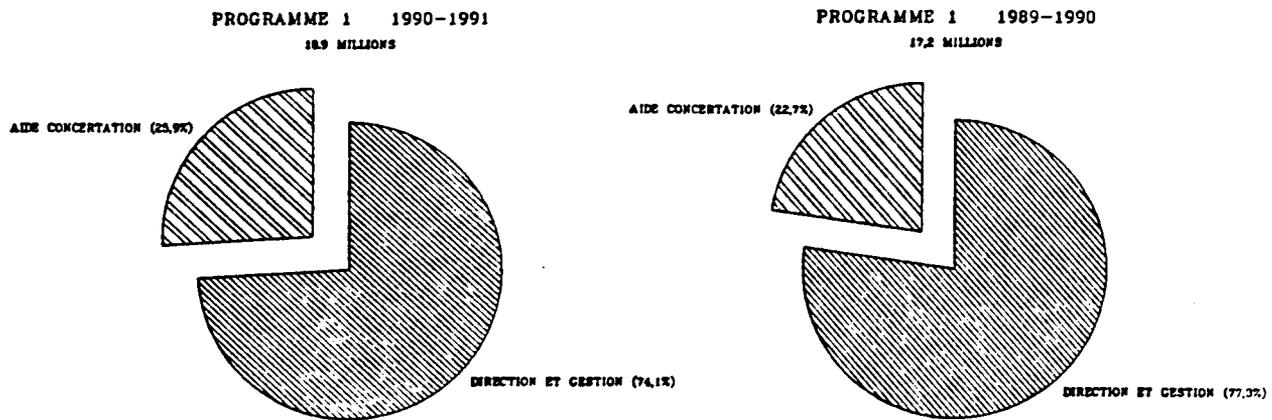
**PROGRAMME 2: DEVELOPPEMENT REGIONAL**

<u>Eléments</u>		
1 Fonds de Développement Régional	11.0	13.5
2 Provision pour augmenter tout crédit pour la réalisation par les ministères de projets d'aménagement et de développement régional.	0.1	0.1
3 Fonds "Conférences socio-économiques"	21.9	20.3
	—	—
<b>Total (Programme 2)</b>	<b><u>33.0</u></b>	<b><u>33.9</u></b>

**PROGRAMME 3: SOUTIEN REGIONAL A L'ENTREPRISE**

<u>Eléments</u>		
1 Création régionale d'emplois permanents	12.9	---
2 Création d'emplois Communautaires	5.0	17.9
	—	—
<b>Total (Programme 3)</b>	<b><u>17.9</u></b>	<b><u>17.9</u></b>
<b>GRAND TOTAL OPDQ</b>	<b><u>69.8</u></b>	<b><u>69.0</u></b>

## LE PROGRAMME 1: ADMINISTRATION ET CONCERTATION - 18.9\$ MILLIONS



### Elément 1: Direction et gestion - 14.0\$ millions (74.1%)

Cet élément regroupe les frais d'administration de l'Office et vise à coordonner et diriger les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes de l'OPDQ.

Les effectifs autorisés de l'Office en 1990-1991, comparativement à 1989-1990 se répartissent comme suit:

	<u>1990-1991</u>	<u>1989-1990</u>
Effectif total	220	222

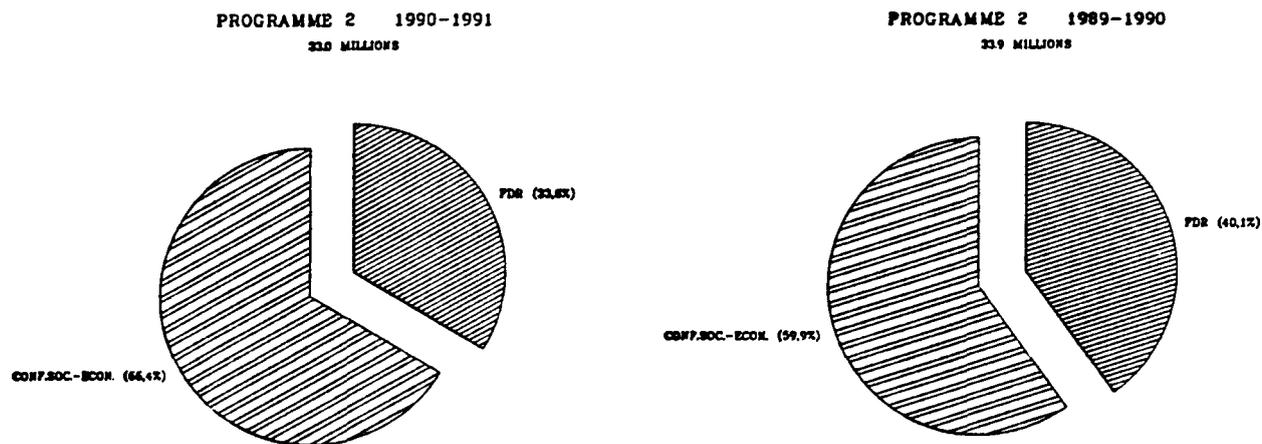
### Elément 2: Aide à la concertation - 4.9\$ millions (25.9%)

Cette enveloppe sera affectée au financement des organismes régionaux de concertation et de développement.

L'augmentation de l'enveloppe budgétaire provient principalement d'un réaménagement budgétaire pour inscrire à cet élément les crédits requis pour la mise au point de projet.

Ces organismes, répartis dans les différentes régions administratives du Québec, regroupent les représentants décisionnels des territoires et des principaux secteurs socio-économiques de leur région. Ils ont pour mandat d'assumer, pour le compte de leur région, les travaux reliés à la réalisation et au suivi des conférences socio-économiques en plus d'être les porte-paroles des aspirations régionales.

## PROGRAMME 2: DEVELOPPEMENT REGIONAL - 33.0\$ MILLIONS



### Elément 1: Fonds de développement régional - 11.0\$ millions (33.6%)

Les fonds disponibles pour des projets initiés par l'Office dans le cadre du Fonds de Développement Régional (FDR) s'élèvent à 11.0\$ millions en 1990-1991. Cette enveloppe sera consacrée à la poursuite de projets déjà initiés en 1989-1990 et à l'octroi de subventions pour de nouveaux projets prioritaires en 1990-1991.

### Elément 2: Provision pour augmenter tout crédit pour la réalisation de projets d'aménagement et de développement régional - 0.1\$ million (0.3%)

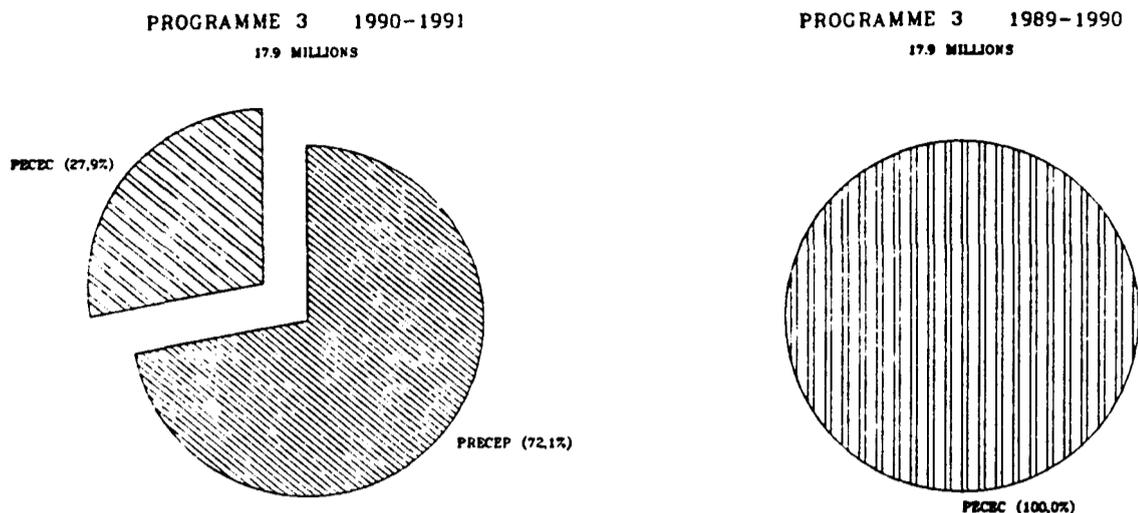
La provision de l'Office a pour objectif de permettre un assouplissement de la gestion financière en favorisant des réaménagements budgétaires par des transferts de fonds d'un programme de l'Office à un programme d'un ministère pour des projets de développement régional. Ces réaménagements peuvent également consister à rapatrier des fonds déjà transférés à un ministère pour les redistribuer à un autre ministère maître d'oeuvre dont l'urgence de projets et la capacité de réalisation sont démontrées.

### Elément 3: Fonds "Conférences socio-économiques" - 21.9\$ millions (66.4%)

Depuis 1986, le gouvernement et les régions ont conclu des ententes cadres de développement économique.

Par les conférences socio-économiques régionales et la conclusion d'ententes régionales, le gouvernement du Québec désire s'associer à toutes les régions en vue d'identifier les orientations et réaliser les priorités de développement retenues, en favorisant une plus grande participation des divers agents socio-économiques.

## PROGRAMME 3: SOUTIEN REGIONAL A L'ENTREPRISE



La nouvelle structure des programmes de l'Office regroupe les programmes de création d'emplois sous le titre de "Soutien Régional à l'Entreprise".

### Elément 1: Création régionale d'emplois permanents - 12.9\$ millions (72.1%)

Le programme régional de création d'emplois permanents (PRECEP) a été créé le 17 janvier 1990 dans le but de susciter l'émergence d'un plus grand nombre d'entreprises dans les régions du Québec et pour favoriser la création d'emplois permanents au niveau local et régional par l'octroi d'une aide financière, sous forme de prêt.

### Elément 2: Création d'emplois communautaires - 5.0\$ millions (27.9%)

Les crédits inscrits à cet élément en 1990-1991 serviront à payer les reconductions des subventions non versées en 1989-1990.

Il faut noter que le Programme Expérimental de Création d'Emplois Communautaires (PECEC) institué en novembre 1977 a été abrogé le 17 janvier 1990 lors de la création du programme PRECEP.